

**Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Communautaire
de la Communauté de Communes
de la Vallée de la Sauer**

Nombre de membres : 41

Séance du 23 avril 2001
sous la présidence de M. Bernard LOGEL

Votants présents : 36

Tous les délégués, sauf

M. HELMER E., Mme HITTLER, MM. WINLING, SCHLOSSER, ZINCK,
WITTMER, SIBLER, (excusés) qui étaient représentés respectivement par
MM. HELMER A., VOGEL, Mme WINCKEL, Mme FILSER, M. DUBOIS,
Mme GEMUND, M. ROTH
MM. ATZENHOFFER, MEYER-KUHN, HERRLE, NEUHARD, KOPF J. L.
-excusés-

DEL. N° 50/2001

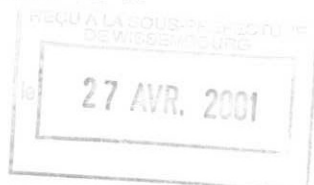
**OBJET : PRESENTATION ET APPROBATION DE L'AVANT PROJET SOMMAIRE DE LA
MISE EN VALEUR SCENOGRAPHIQUE DU CHATEAU DU FLECKENSTEIN**

- VU la délibération du 28 juin 1999 du Conseil Communautaire approuvant la mise en œuvre du projet de Centre d'Animation et de Découverte Transfrontalier du Fleckenstein
- VU la délibération du 18 décembre 2000 du Conseil Communautaire approuvant l'avant-projet définitif du Centre d'Animation et de Découverte Transfrontalier du Fleckenstein
- VU la délibération du 2 octobre 2000 par laquelle le Bureau accepte la délégation de maîtrise d'ouvrage de la Commune de Lembach pour la réalisation de la mise en valeur scénographique du château du Fleckenstein
- VU l'avant-projet sommaire de la mise en valeur scénographique du château du Fleckenstein
- CONSIDERANT l'avis du comité de pilotage réuni le 27 mars 2001

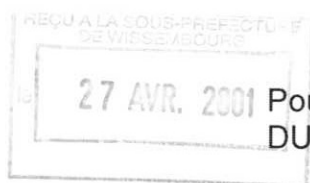
***le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,
à l'unanimité moins 4 abstentions :***

***. approuve l'avant-projet sommaire (A. P. S.) de la mise en valeur
scénographique du château du Fleckenstein dans le cadre de
l'aménagement du Centre d'Animation et de Découverte
Transfrontalier du Fleckenstein ;***

***. arrête le montant de l'avant-projet sommaire à la somme
de 1 121 000 F H. T.***



. autorise le Président à engager les démarches nécessaires et à signer tous documents y relatifs.



Pour copie conforme

DURRENBACH, le 24 avril 2001

Délibération exécutoire de plein droit
conformément aux dispositions
de la Loi n° 82-623 du 22 juillet 1982

Le Président,
Bernard LOGEL

A handwritten signature in dark ink, consisting of a stylized 'B' followed by a long horizontal stroke.

